

Développement économique et l'Emploi

Conseil d'administration de la Corporation du centre des congrès

Membres du conseil

Doug Lochhead, Winnipeg
Leslie Dornan, Winnipeg

^Nomination par le gouvernement

Mandat

Le conseil d'administration de la Corporation du Centre des congrès gère les biens, l'activité et les affaires de la Corporation.

Autorité

Loi sur la Corporation du Centre des congrès
Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès

Responsabilités

Le conseil gère les affaires internes de la Corporation.

Composition

Le conseil est composé de treize personnes nommées comme suit :

- deux membres du Conseil de la Ville de Winnipeg;
- sept personnes de la Ville de Winnipeg nommées par le conseil municipal;
- quatre personnes nommées par le conseil du centre des congrès;
- deux personnes nommées par décret provincial (lieutenant-gouverneur en conseil).

Le conseil est composé de trois comités permanents dans les domaines suivants : la commercialisation, les finances et l'audit ainsi que l'exécutif.

Durée des mandats

Maximum de deux ans par mandat, maximum de trois mandats ou six ans.

Les membres peuvent recevoir un nouveau mandat et sont maintenus à leur poste jusqu'à ce que leur mandat soit renouvelé ou révoqué, ou qu'ils soient remplacés.

Expérience souhaitable

- Expérience dans le milieu des affaires, de préférence dans l'hôtellerie ou le tourisme, ou dans la comptabilité.
- Capacité de lire des documents écrits complexes, d'analyser des renseignements écrits et verbaux en vue d'établir des faits, et d'appliquer les dispositions législatives pertinentes à ces renseignements écrits et verbaux.
- Compétences d'écoute active.
- Capacité à utiliser un langage clair et simple.

- Respect d'un niveau élevé de confidentialité.
- Capacité de prendre des décisions de façon juste et impartiale.
- Compétences technologiques de base.

Engagement quant au temps

Les réunions durent environ une heure et demie et ont lieu une fois par mois, sauf en juillet et en août. Les réunions de comité durent aussi une heure et demie et se déroulent une fois par mois.

Réunions

Fréquence : Une fois par mois (sauf en juillet et août)

Emplacement : Winnipeg

Durée : 1,5 heure

Rémunération

Les membres ne sont pas rémunérés pour leur participation au Comité. Les frais engagés leur seront remboursés selon les dispositions du *General Manual of Administration*.